



Rapport de la mission d'Observation déployée dans le département du Nord à l'occasion des Élections Sénatoriales du 19 Avril 2009

**Mission non partisane d'observation rendue possible grâce à l'appui du programme
« Civil Society Advocacy in Haïti » de PACT-Haïti financé par l'USAID**

Cap-Haïtien, Mai 2009

**1, Ruelle Union (2^{ème} étage), Route Nationale no. 1
B.P. 198, Cap-Haïtien, Haïti.
Tél. 2 444-1839 / 2
Courriel : jurimediacap@yahoo.fr**

SOMMAIRE

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
Avant-propos	3
Résumé exécutif	4
I. Introduction	6
II. Déploiement de la mission d'observation	8
III. Observation de la période préélectorale	10
IV. Observation du scrutin	11
V. Observation de la période post-électorale	14
VI. Recommandations	15
VII. Conclusion	19
VIII. Annexes	20
1. Questionnaire d'observation	20
2. Présentation de Jurimédia	22

Avant-propos

La Déclaration universelle des droits de l'homme, acceptée par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies, établit le droit universel à des élections justes. Son article 21 pose le principe que « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ». Le même article dispose également que des élections libres sont la seule base légitime pour l'autorité d'un gouvernement :

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

Dans la même veine, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, traité ratifié par l'État haïtien, garantit à tout citoyen et à toute citoyenne sans discrimination aucune, le droit de voter et celui de se porter candidate ou candidat à des élections libres et transparentes en vue de participer à la gestion des affaires de son pays (article 25). De telles consécration confirment à la fois le rôle primordial du processus électoral dans l'établissement de l'État de droit démocratique et la haute portée des droits politiques dont la violation est susceptible d'entraîner le piétinement de tous les autres droits fondamentaux de la personne humaine. C'est la reconnaissance de ces liens étroits entre la garantie du droit à la participation politique et des autres droits reconnus aux êtres humains qui a porté la plupart des organisations œuvrant dans le domaine des droits de la personne, de la justice et de l'État de droit à s'intéresser au bon déroulement des opérations électorales.

De jour en jour, l'observation électorale non-partisane est devenue un outil important permettant à la société civile de contribuer à garantir le caractère libre, démocratique et transparent de toutes les consultations électorales. Voilà ce qui justifie l'initiative de Jurimédia de mobiliser une mission d'observation des élections sénatoriales du 19 avril 2009 au niveau de neuf communes du département du Nord, dont les sept Chefs-lieux d'arrondissement et les communes de Pilate et Bas-Limbé.

Le Conseil exécutif de Jurimédia en profite pour remercier le programme « Civil Society Advocacy in Haiti » de PACT/USAID pour son appui qui a facilité le déploiement de cette mission ainsi qu'une campagne de sensibilisation à la participation des citoyennes et des citoyens à ces consultations populaires. Nos remerciements s'en vont également à notre équipe technique, à nos valeureux Moniteurs et Monitrices des neuf communes visées ainsi qu'aux Observateurs et Observatrices qui ne nous ont pas marchandé leur collaboration. Nous espérons que cette initiative aura servi un tant soit peu la cause de l'État démocratique que le peuple haïtien peine à instaurer depuis 1986. Bonne lecture à tous et à toutes !

Pour le Conseil exécutif :

Luchson Silvéus Doudou
Directeur.

Résumé exécutif

La mission d'observation de Jurimédia déployée dans le département du Nord a couvert, par le biais d'observateurs et observatrices de proximité (basés aux Bureaux de vote pendant toute la journée du scrutin), 55 Centres de vote et 68 Bureaux de vote au niveau de neuf communes : Cap-Haïtien, Acul-du-Nord, Limbé, Plaisance, Borgne, Saint-Raphaël, Grande-Rivière-du-Nord, Pilate et Bas-Limbé. Une cinquantaine d'autres Bureaux de vote ont été observés par une équipe mobile d'observateurs itinérants (incluant les 14 superviseurs) au niveau des mêmes zones.

Pour résumer les constats effectués avant, pendant et après le scrutin, nous allons les regrouper en deux volets : les points positifs et les points négatifs relevés au cours de l'observation.

Points positifs

- Respect du calendrier électoral par le CEP;
- Bonne performance du CEP au niveau technique et logistique (matériel disponible à tous les BV observés au plus tard à 7 heures du matin le jour du scrutin, possibilité offerte aux électeurs et électrices de localiser leur bureau de vote à partir de leur téléphone portable ou du site Internet du CEP) ;
- Personnel spécifique placé dans les Centres de vote pour guider les électeurs et électrices ;
- Ouverture de la quasi-totalité des bureaux de vote entre 6 heures et 7 heures AM ;
- Respect des procédures du vote (inventaire du matériel, vérification des urnes, procès-verbaux, etc.) par la quasi-totalité des Bureaux de vote observés ;
- Présence plus ou moins dissuasive de plusieurs missions d'observation.

Points négatifs

- Difficulté pour le CEP de gagner la confiance des différents secteurs politiques jusqu'au jour du scrutin ;
- Retard considérable dans la mise en place de la machine électorale (Bureaux Électoraux Départementaux, Centres de vote, Bureaux de vote) ;
- Non respect du délai pour l'affichage de la Liste électorale ;
- Retard considérable dans la délivrance des Cartes d'accréditation pour les observateurs et les mandataires ;
- Violation des dispositions de l'article 161.1 de la Loi électorale relatives à la procédure d'inscription du numéro de la Carte d'identification nationale (CIN) des électeurs et électrices sur la liste d'émargement (les listes électorales ont été publiées avec le numéro de la CIN des électeurs) ;
- Campagne de sensibilisation tardive et manquant d'inspiration (peu d'information diffusée sur le processus de vote) ;
- Manque de publicité autour des innovations apportées dans la localisation des BV (Internet, téléphone) ;
- Effet négatif de la mesure prise par le CEP de limiter la circulation des véhicules le jour du vote ;
- Campagne très timide et peu de mobilisation des partis politiques et des candidats et candidates ;
- Campagne d'intimidation menée via des rumeurs horribles ou des menaces à peine voilées ;

- Peu d'assurance de la part des autorités pour la sécurité de la population le jour du scrutin ;
- Mauvaise gestion du dossier de financement des partis politiques ;
- Très faible taux de participation (10% pour l'échantillon des 68 Bureaux de vote que nous avons observés) ;
- La plupart des Bureaux de vote ont démarré avec les opérations de vote sans la présence de mandataires ;
- Plusieurs situations de tension ont marqué le jour du scrutin au niveau de plusieurs Centres de vote où nos observateurs ont été déployés ;
- Pratiques de monnayage du vote observées en plusieurs endroits ;
- Passivité étonnante de la plupart des mandataires face à des irrégularités grossières ou même des cas de fraude évidente (bourrage d'urne) ;
- Complaisance ou complicité de certains membres des Bureaux et des Centres de vote où des fraudes ont été constatées ;
- Bulletins de vote emportés par des partisans de partis politiques ;
- Absence des Forces de l'ordre dans la plupart des Centres de vote.

Synthèse des recommandations

- Il est important que les partenaires de la coopération et la société civile haïtienne envisage des stratégies d'accompagnement des partis politiques pour leur permettre d'avoir des mandataires aptes à observer les élections aux côtés des observateurs indépendants ;
- Les organisations de la société civile actives dans l'observation devraient mieux coordonner leur action de manière à accroître la couverture des Centres de vote ;
- L'observation sera capitale au moment du second tour des élections où les enjeux sont encore plus grands ;
- Les autorités devraient tenir compte des rapports d'observation et de l'histoire électorale pour mieux répartir les Forces de l'ordre et améliorer le dispositif de sécurité ;
- Au lieu de prendre des mesures limitant la circulation des véhicules, les autorités devraient trouver une formule pour faciliter le déplacement de la population le jour du vote, et la société civile devrait trouver une façon d'y contribuer également (Bus et Tap-Tap à des prix spéciaux, véhicules privés mis à la disposition des citoyens des zones éloignées des centres de vote par les organismes travaillant dans ces zones là, etc.) ;
- Les partis politiques et les organisations de la société civile devraient prendre position pour décourager la campagne d'intimidation portant sur la non validation des pouvoirs des futurs élus/élues dont on présume le manque de légitimité avant même la fin du processus et sans aucune base légale ;
- Les partis politiques et les parlementaires devraient se montrer beaucoup plus responsables en changeant leur discours de totale méfiance qui a un effet négatif sur la participation de la population au scrutin ;
- Le CEP devrait refaire les listes électorales dans le respect de l'esprit des articles 161 et 161.1, c'est-à-dire sans le numéro de la Carte d'identification nationale (CIN) que le secrétaire du bureau de vote doit inscrire à la liste d'émargement au moment où l'électeur ou l'électrice se présente pour voter ;
- Le CEP devrait publier les listes électorales dans le délai exigé par la loi, soit un mois avant le jour du scrutin.

IX. Introduction

La jeune et fragile démocratie haïtienne sortie difficilement du mouvement de 1986 a connu une histoire électorale plutôt controversée et marquée par des scrutins frauduleux, sanglants ou tout simplement contestés. De 1987 à 2006, le peuple haïtien a été convoqué en ses comices à plus de sept reprises. Si les joutes de novembre 1987 ont avorté dans le sang, celles de 1988, 1997, mai et septembre 2000 ont toutes été contestées. Seules les élections de 1990 et de 2006 se sont déroulées dans des conditions jugées acceptables. Il en ressort une culture électorale d'instabilité et d'incertitude qui ne rassure ni les protagonistes ni les électeurs et électrices.

Bien que les acteurs politiques, les leaders de la société civile et l'opinion publique ont tous admis que les élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat étaient une étape cruciale pour la viabilité de cet organe important du système démocratique, il a été extrêmement difficile pour le Conseil Électoral Provisoire (CEP) de trouver un consensus autour du calendrier, par exemple. Alors que ces élections devaient avoir lieu depuis plus d'un an, plusieurs voix se sont élevées pour demander un nouvel report de telle sorte qu'elles puissent coïncider avec les élections pour l'autre tiers du Sénat, les Députés et les Collectivités territoriales. Et lorsqu'un certain consensus a été finalement trouvé autour de la date du 19 avril 2009 vraisemblablement à cause de l'imminence d'une échéance pour l'adoption d'une proposition d'amendement de la Constitution entre Juin et septembre 2009, il s'est posé le problème de l'éviction du parti Fanmi Lavalas dont deux factions différentes avaient présenté deux listes distinctes de candidats et candidates. Ce qui entraîna négociations politiques, prolongations du délai d'inscription, démêlés judiciaires, et des appels au boycott des élections.

Jusqu'à l'échéance du 19 avril, plusieurs secteurs ont persisté à soutenir que les élections ne peuvent pas être une priorité dans un pays ravagé par des catastrophes naturelles et en proie à une misère chronique. Pourtant, il est bien évident que le processus de développement du pays ne pourra jamais s'enclencher en dehors d'un contexte de stabilité démocratique. Or, la situation actuelle du Sénat avec un quorum aussi fragile (18 Sénateurs sur 30) représente une menace très sérieuse pour cette stabilité déjà assez fébrile. Et l'on est unanime à reconnaître que sans la présence d'institutions fortes de contre-pouvoir (Parlement au niveau central et Assemblées au niveau local), la corruption aura toujours droit de cité et le pays risque de sombrer, d'un moment à l'autre, dans un régime autocratique que le peuple devra combattre à nouveau. Et l'on repartirait à zéro, comme c'est souvent arrivé dans l'histoire politique haïtienne. Vous conviendrez avec nous que le peuple haïtien ne peut point se payer un tel luxe dans un contexte international dominé par la crise financière, la crise alimentaire et, conséquemment la réduction drastique de l'aide publique au développement qui, de surcroît, est de plus en plus conditionnée par le niveau de progrès atteint sur la voie de l'État de droit et du respect des droits humains.

Autrement dit, l'organisation d'élections justes, transparentes et démocratiques n'est plus aujourd'hui une option pour Haïti, c'est une condition sine qua non si nous voulons continuer à exister comme État et si nous pensons à créer un climat propice à des investissements et à la création d'emplois pour le peuple en souffrance. De même, les activités d'observation électorale qui permettent de renforcer la responsabilité et la transparence dans le processus électorale deviennent une obligation pour la société civile organisée en général, et plus particulièrement les organismes de défense et de promotion des droits de la personne.

Les élections sénatoriales partielles du 19 avril 2009 en Haïti ont offert à JURIMÉDIA une deuxième occasion d'organiser une mission d'observation électorale, après l'expérience réalisée en février 2006 de concert avec le RON (Rezo Obsèvatè Nasyonal). Dans un contexte préélectoral marqué surtout par la réticence de plusieurs secteurs et l'incertitude sur la volonté réelle des autorités d'organiser de bonnes élections, une telle initiative nous a paru tout indiquée. Le présent rapport renseigne sur le déroulement de la mission d'observation et présente des recommandations aux différents acteurs concernés. Nous y décrivons :

- le processus et les modalités de déploiement de la mission ;
- les observations aussi bien positives que négatives relevées avant, pendant et après le scrutin ;
- les recommandations formulées à l'endroit de tous les secteurs concernés.

Si les observations notées dans ce rapport et les suggestions qu'il apporte pouvaient inspirer les autorités, les partis politiques, la société civile, les médias et l'électorat pour une meilleure performance lors du second tour des sénatoriales et au moment des autres scrutins prévus pour la fin de cette année, la JURIMÉDIA y verrait une juste récompense pour le dur labeur accompli par son équipe technique avec la collaboration de plus d'une soixantaine de jeunes bénévoles qui se sont mobilisés avant, pendant et après le scrutin du 19 avril 2009.

X. Déploiement de la mission d'observation

Par l'entremise de ses Moniteurs et Monitrices formés pour assurer la supervision de l'observation, Jurimédia a recruté au début du mois d'avril 49 observateurs et 22 observatrices (au total 71) au niveau des sept communes visées. Des critères de compétence et de neutralité ont été établis avec les moniteurs et monitrices qui avaient pour mission de choisir, de concert avec les membres des Cellules communales du Réseau d'Action pour la Démocratie et les Droits Humains (RADDH)¹, les personnes qui leur semblent le plus aptes à jouer le rôle d'observateurs et observatrices au cours des élections du 19 avril.

Tableau 1 : Répartition par commune des observateurs et observatrices recrutés et formés

Communes	Nombre d'Observateurs et d'Observatrices		
	Femmes	Hommes	Total
Plaisance	4	4	8
Saint-Raphaël	3	6	9
Acul-du-Nord	5	4	9
Grande-Rivière-du-Nord	2	6	8
Cap-Haïtien	5	13	18
Limbé	2	7	9
Borgne	0	7	7
Bas Limbé **	1	1	2
Pilate **	0	1	1
Total	22	49	71

*** Les Communes de Bas-Limbé et Pilate ont été ajoutées à la liste parce que, suite à la formation de formateurs à laquelle ils avaient pris part, les Moniteurs qui y sont affectés se sont offerts pour faire l'expérience dans leur commune d'affectation.*

Le processus a débuté avec la formation de formateurs en observation électorale pour les Moniteurs et Monitrices appelés à former les Observateurs et à superviser le processus d'observation. Ensuite, sept (7) séances de formation ont été réalisées, du 13 au 15 avril, pour les soixante et onze (71) observateurs et observatrices recrutés.

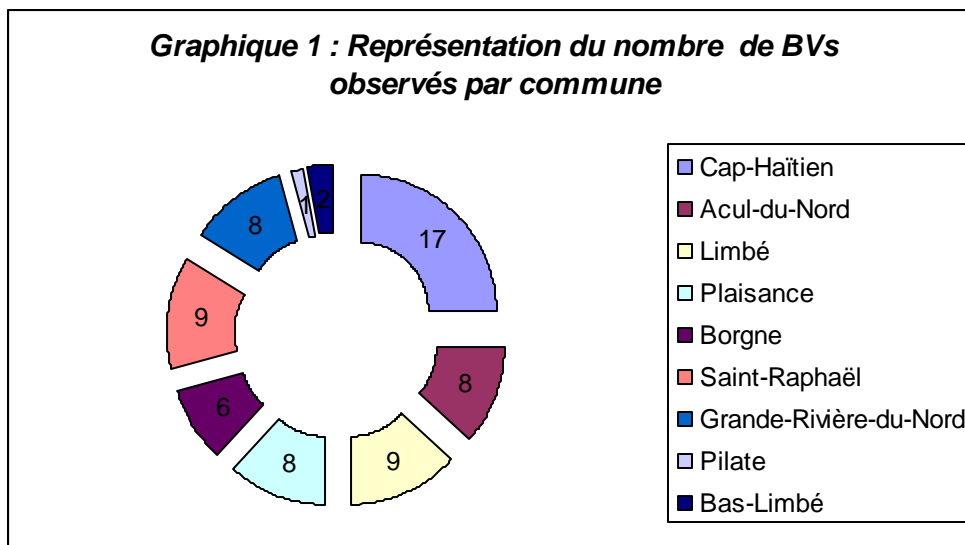
Par la même occasion, des kits de travail ont été distribués aux observateurs et observatrices. Chaque kit de travail comporte : une plume, un crayon, un maillot, un flash light, un guide d'observation, une copie de la loi électorale, un code des observateurs électoraux, un pad, des feuilles de papier blanc, un formulaire de rapport d'observation et une chemise en plastic.

¹ **RADDH:** Réseau d'Action pour la Démocratie et les Droits Humains, plateforme composée de leaders d'organisations de base et d'élus locaux des 19 communes du département du Nord collaborant l'association JURIMÉDIA, depuis mars 2008, dans le cadre d'un projet de promotion de la participation citoyenne et des droits humains au niveau local exécuté depuis avril 2007 avec l'appui de NED. JURIMÉDIA est une organisation de droits humains qui œuvre, depuis sa création en janvier 2001, à l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains dans le département du Nord.

Finalement, le 19 avril 2009, nous avons mobilisé une équipe de plus de 80 observateurs et observatrices au niveau de neuf (9) communes du département, 55 centres de vote et 68 bureaux de vote. Nous devons souligner que les 68 bureaux de vote pris en compte sont ceux où nos observateurs et observatrices étaient placés durant toute la journée du scrutin. Une cinquantaine d'autres Bureaux de vote observés par les 14 superviseurs et une équipe mobile de quatre membres du staff technique de Jurimédia n'ont pas été comptabilisés. Toutefois, les constats relevés par ces observateurs itinérants ont été pris en compte dans l'analyse des données et l'élaboration de ce rapport.

Tableau 2 : Répartition du nombre de Bureaux de vote (BVs) observés par commune

Communes	Nombre de BVs	% de BVs
Cap-Haïtien	17	0.25
Acul-du-Nord	8	0.12
Limbé	9	0.13
Plaisance	8	0.12
Borgne	6	0.09
Saint-Raphaël	9	0.13
Grande-Rivière-du-Nord	8	0.12
Pilate	1	0.01
Bas-Limbé	2	0.03
Total	68	1.00



En vue de coordonner de manière efficace le travail des superviseurs et des observateurs, un centre d'information et de communication a été mis en place au bureau de Jurimédia où quatre Opérateurs de liaison assuraient le relais avec les superviseurs et les observateurs tout au long de la journée pour recueillir et noter leurs constats sur le déroulement du processus. Le Conseiller technique de Jurimédia et le Responsable des opérations électorales recevaient ces informations, les analysaient, les vérifiaient en appelant les membres des BECs ou des Centres de vote concernés avant de lancer des alertes aux autorités électorales compétentes.

XI. Observation de la période préélectorale

Au cours de la période précédant le jour du scrutin, l'observation a porté essentiellement sur les aspects suivants : l'application de la Loi électorale en ce qui a trait à la mise en place du dispositif électoral, le déroulement de la campagne électorale, le recrutement et la formation du personnel électoral, les activités d'éducation civique et d'information de l'électorat, l'attitude des protagonistes et des parties prenantes (médias, société civile).

A. Constats positifs

- En dépit des retards enregistrés dans la mise en place du dispositif électoral, le CEP a pu respecté l'échéance du 19 avril 2009.
- Les membres du CEP ont fait montre d'une cohérence au sein de leur équipe. On n'avait pas constaté de discordance entre eux comme ce fut le cas pour leurs prédécesseurs.
- Globalement, le CEP a eu une assez bonne performance dans l'organisation des élections, notamment sur le plan technique et logistique. Par exemple, le matériel sensible était disponible à tous les BVs observés au plus tard à 7 heures du matin le jour du scrutin, les électeurs et électrices avaient la possibilité de localiser leur bureau de vote à partir de leur téléphone portable ou du site Internet du CEP, etc.
- La campagne électorale s'est déroulée dans un climat relativement calme au niveau du département du Nord.

B. Constats négatifs

- Difficulté pour le CEP de gagner la confiance des différents secteurs politiques jusqu'au jour du scrutin. En plus des doutes concernant la neutralité de ce Conseil constitué à l'initiative du Président de la République en remplacement du précédent, la majorité des partis politiques avait menacé de boycotter les élections suite à une mésentente avec le CEP sur le calendrier électoral. Ce malaise une fois dissipé, l'évincement du parti Fanmi Lavalas au motif d'avoir présenté deux listes distinctes de candidats entraîna des protestations véhémentes et des démêlés judiciaires ainsi que l'appel au boycott du scrutin par les responsables dudit parti.
- Retard considérable dans la mise en place de la machine électorale (Bureaux Électoraux Départementaux, Centres de vote, Bureaux de vote). Par exemple, la formation des membres de BVs s'est déroulée dans le Nord les 17 et 18 avril, soit la veille même du jour des élections.
- La question du dossier de financement des partis politiques a été très mal abordée. La loi y relative n'est pas encore votée, et l'Exécutif a attendu la veille du scrutin pour décider, unilatéralement, d'émettre des chèques à l'ordre des candidats et candidates. La majorité de ces chèques n'ont pas été récupérés par les bénéficiaires même après les élections. Des responsables de partis politiques en ont confirmé la réception, tout en précisant qu'ils vont se réunir avec les candidats et candidates pour décider s'ils les retournent ou pas.

- Le délai pour l’affichage de la Liste électorale dans les centres de vote n’a pas été respecté. Alors que la Loi électorale prévoit cet affichage un mois avant le jour du vote, il n’a été fait que la veille ou le jour même du scrutin.
- Le CEP a mis un retard considérable dans la délivrance des Cartes d’accréditation pour les observateurs et les mandataires. Avec des cartes d’accréditation délivrées en majorité la veille du vote, les candidats et candidates avaient beaucoup de mal à envoyer leurs mandataires sur place à temps. C’est pourquoi 20% des bureaux de vote seront ouverts sans la présence de mandataire.
- La campagne de sensibilisation et d’éducation civique a été lancée assez tard par le CEP. De plus, elle se bornait à une propagande de type marketing commercial autour de l’organisation des élections. Il n’y avait que très peu d’information diffusée sur le processus de vote et sur les dispositions de la loi électorale devant garantir le bon déroulement des opérations.
- Les innovations intéressantes apportées dans la localisation des Bureaux de vote, notamment à partir de son téléphone portable (SMS ou message texte) ou du site Internet du CEP n’ont pas été suffisamment vulgarisées. Conséquemment, la plupart des électeurs ne savaient pas ces mécanismes.
- La campagne électorale a été très timide et il y avait très peu de mobilisation des partis politiques et des candidats et candidates.
- Il y avait une campagne d’intimidation menée sournoisement via des rumeurs horribles ou des menaces à peine voilées qui défrayaient la chronique quelques semaines avant ces joutes et effrayaient les citoyennes et les citoyens.
- Face à cette psychose de peur qui se développait au sein de la population, les autorités n’avaient pas pris les mesures appropriées pour rassurer les gens. Au contraire, la décision de limiter la circulation le jour du vote, notamment en interdisant le transport public, venait renforcer cette peur et confirmer le caractère sérieux des menaces.

XII. Observation du scrutin

Pendant la journée du vote, l’observation a porté notamment sur l’heure d’ouverture des Bureaux de vote, la présence du matériel électorale, la présence de mandataires et observateurs, la sécurité, l’accès des électeurs et électrices, le respect des procédures du scrutin, la transparence du scrutin, la liberté et le secret du vote, les troubles ou perturbations du processus, la participation des électeurs et électrices, les irrégularités ou tentatives de fraude généralement quelconque, le processus de dépouillement et de comptage des votes, la fermeture des Bureaux de vote.

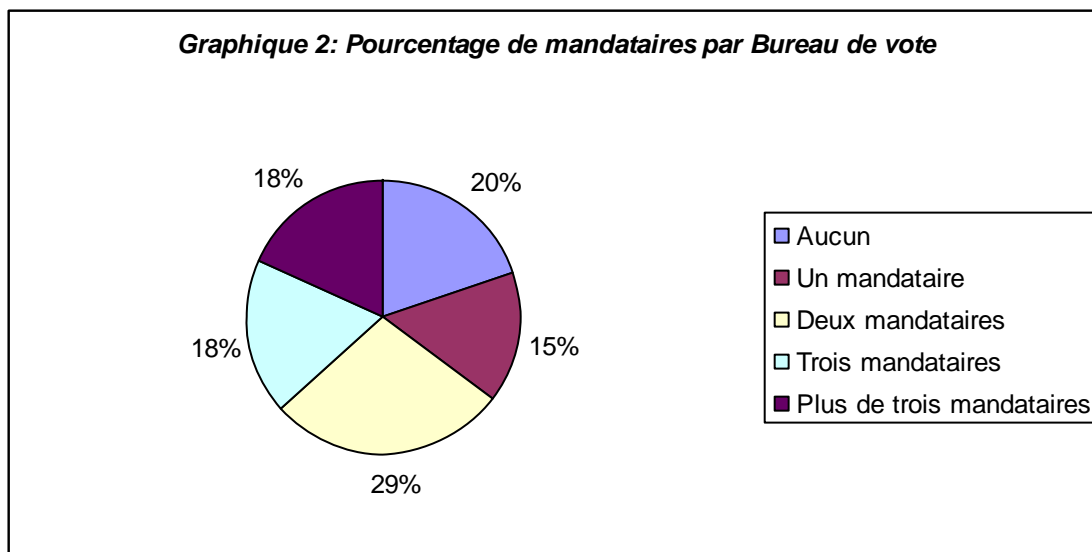
A. Constats positifs

- Nos Observateurs et Observatrices ont relevé que la quasi-totalité des bureaux de vote se sont ouverts entre 6 heures et 7 heures AM, une fourchette qui se situe dans le calendrier normal planifié.
- Globalement, les procédures établies pour le déroulement de processus de vote (inventaire du matériel, vérification des urnes, procès-verbaux, etc.) ont été respectées dans la quasi-totalité des Bureaux de vote observés.
- Le secret du vote des électeurs a été garanti parce que les urnes ont été bien placées dans tous les BVs que nous avons observés.
- La présence plus ou moins dissuasive de plusieurs missions d'observation a été remarquée. Nous avons rencontré notamment des Observateurs du CNO, de JILAP, du RNDDH, de la MINUSTAH.

B. Constats négatifs

- La mesure prise par les autorités de limiter la circulation des véhicules, en particulier le transport public, le jour du vote a eu un impact très négatif sur le niveau de participation de la population à ce scrutin (10% pour le Nord selon notre échantillon de 68 Bureaux de vote, et 12.5% selon les résultats partiels publiés par le CEP).
- Malgré ce faible taux de participation, un bon nombre d'électeurs et électrices qui se sont déplacés pour voter n'ont pas pu le faire parce que leur nom n'a pas été retrouvé dans la liste électorale. On a enregistré cette situation dans 30 parmi les 68 BVs qu'on a observés, soit dans 44% d'entre eux. Dans la plupart des cas, les listes ne correspondaient pas du tout aux bureaux de vote.
- La procédure relative à l'inscription du numéro de la Carte d'identification nationale (CIN) des électeurs et électrices dans la liste d'émargement (article 161.1 de la Loi électorale) n'a pas été respectée. Pis encore, le CEP a publié les listes électorales avec le numéro de la CIN des électeurs. Ce qui aurait beaucoup facilité des opérations de bourrage d'urne tentées dans plusieurs Centres de vote. En particulier, nos observateurs ont relaté de telles opérations dans la commune de l'Acul-du-Nord (Centre de l'école mixte au centre-ville, Centre de l'école nationale de Lafond à Camp-Louise dans la 1^{ère} section) et au Limbé (Centre de Chabot). D'autres missions d'observation en ont rapporté également pour la commune de Milot, mais Jurimédia n'y était pas présente.
- La plupart des Bureaux de vote (environ 20%) ont démarré avec les opérations de vote sans la présence d'un mandataire ; d'autres (15%) en présence d'un seul mandataire. Seulement 18% des BVs se sont ouverts en présence de plus de trois mandataires. Cette situation est décrite dans le graphique 2 qui suit.

Graphique 2: Pourcentage de mandataires par Bureau de vote



- Plusieurs situations de tension ou de troubles (jets de pierres et de bouteilles notamment) ont marqué le jour du scrutin au niveau de neuf (9) Centres de vote parmi les 55 où nos observateurs ont été déployés, soit dans 16.36% des Centres.
- Plusieurs cas de marchandage du vote des citoyennes et des citoyens ont été rapportés à nos observateurs en plusieurs endroits. On parle d'électeurs et d'électrices réclamant entre 100 et 250 gourdes par exemple pour voter pour un candidat. On a l'impression qu'il est en train de s'établir toute une culture de monnayage qui vide le vote de tout son contenu civique et patriotique. Cette situation offre à des politiciens malhonnêtes d'exploiter la misère de la population et d'acheter leur conscience pour parvenir au pouvoir de manière illégitime. À quelles fins ? On peut aisément le deviner. Quand des gens investissent pour acheter des votes, il est loisible de penser qu'une fois élus, ils vont se donner à cœur joie dans les pratiques de corruption et de malversations de toutes sortes.
- Nos Observateurs et Observatrices ont noté la passivité étonnante de la plupart des mandataires face à des irrégularités grossières ou même des cas de fraude évidente (bourrage d'urne). On est en droit de penser à une possible cooptation de la plupart d'entre eux/elles par des adversaires de leur propre mandant.
- Nous avons aussi constaté une certaine complaisance ou même complicité de la part d'un certains membres des Bureaux et des Centres de vote où des fraudes ont été constatées. Un membre de BV au Centre de l'école de Barrière-Blanche à l'Acul-du-Nord n'a même pas hésité de confier à l'un des membres de notre équipe mobile qu'il y a eu du bourrage d'urne dans tous les autres bureaux du centre, sauf le sien parce qu'il ne se laissera pas faire tant que ce qui a été donné aux responsables du centre n'est pas partagé.
- Dans quelques bureaux à l'Acul-du-Nord (École nationale de Lafond, Camp-Louise) et au Limbé (Centre de Chabot), des bulletins de vote ont été emportés par des partisans de partis politiques, après des tentatives d'intimidation et de bourrage d'urne.

- Les BVs du centre de vote de l'école mixte de l'Acul-du-Nord ont fermé avant l'heure égale prévue sans que tous les électeurs aient pu voter. À 12 heures 50 PM, ils avaient tous fermé pour commencer avec le dépouillement à 1 heure. Un membre de notre équipe technique a même interrogé l'un des responsables du centre sur cette situation. Ce dernier lui a répondu, sur un ton pour le moins ironique, tous les électeurs ont déjà voté. Quand on lui a demandé s'il en était sûr, il avança : « Oui, ils ont tous déjà voté. Les quelques noms qui restent, ce sont des gens qui sont déjà morts. On les connaît ».
- L'absence des Forces de l'ordre était remarquée dans la plupart des Centres de vote, et cela a favorisé dans une certaine mesure des dérives et la perturbation du processus en bien des endroits.

XIII. Observation de la période post-électorale

Après le déroulement du scrutin, l'observation a porté entre autres, sur l'attitude des protagonistes et de leurs partisans, la publication des résultats, les protestations et contestations, le traitement des contestations, la réaction des protagonistes, le climat politique.

A. Constats positifs

- Les protagonistes et la population ont attendu les résultats des élections avec calme au niveau du département. On n'a pas enregistré d'incidents liés à de protestation ou de triomphalisme. A noter que le CEP a publié les résultats partiels le 27 avril 2009 et le BED Nord les a affichés le 29 avril 2009, à 12 heures 20 PM.

Tableau 3 : Résultats partiels publiés le 27 avril par le CEP pour le département du Nord

Candidats et partis	Nombre de votes	% votes
Moïse Jean-Charles, LESPWA	23,443	49.50
Jean-René Laguerre, MODEL/PRDH	10,354	21.86
Marie Ghislaine Mompremier, FUSION	7,686	16.23
Elusca Charles, OPL	3,707	7.83
Samson René Antoine, UNION	1,588	3.35
Aucun	584	1.23
Total des votants	47,362	100

- Nos Observateurs n'ont pas enregistré des incidents malheureux au niveau du département suite à la publication des résultats.
- Après la publication et l'affichage des résultats le 29 avril 2009, à 12 heures 20 PM, le processus de contestation était ouvert jusqu'au délai indiqué par l'article 178 de loi électorale, soit jusqu'au Samedi 02 Mai à 12 heures 20 PM. Le premier dépôt de contestation formel a été fait par le candidat de Lespwa, Moïse Jean Charles, représenté par l'un de ses Avocats, maître Vertilaire Emmanuel, le Jeudi 30 Avril 2009 à 3 heures 56 PM pour exiger le comptage des procès-verbaux mis de côté par le CEP notamment dans la

commune de Milot. La candidate Fusion des socio-démocrates, Marie Ghislène Mompremier, présenta également une requête en contestation demandant l'annulation de certains centres de vote dans les communes de Milot et de l'Acoul du Nord ainsi que quelques bureaux de vote dans la commune du Limbé où des cas de bourrage d'urne ont été dénoncés.

- Suite à une décision du BCED donnant le candidat de Lespwa vainqueur dès le premier tour, les autres candidats qui n'acceptaient pas la décision avaient choisi la voie légale de recours auprès du BCEN pour l'attaquer, sans verser dans des formes de protestation illégale et violente. Le BCEN, à son tour, fit droit à leur demande, en prenant en compte les irrégularités et les fraudes observées. Le 22 mai 2009, le CEP a publié de nouveaux résultats donnant le candidat de Lespwa et la candidate de la Fusion en ballottage pour le second tour.

B. Constats négatifs

- Nos Observateurs nous ont rapporté une déclaration du président du BEC de l'Acoul-du-Nord dénonçant le fait qu'il aurait été giflé le 21 avril 2009 par des partisans du candidat Jean René Laguerre après avoir annoncé, le 20 avril, l'annulation du Centre de vote de l'École mixte du centre-ville pour motif de fraude (bourrage d'urnes). Nous n'avions pas pu vérifier ces allégations.
- La candidate Marie Ghislaine Mompremier de la FUSION et le candidat Elusca Charles de l'OPL ont tenté de commencer une grève de la faim au local du BED en signe de protestation après la publication des procès-verbaux. Le président avait requis l'intervention des Forces de l'ordre pour les en dissuader tout de suite.
- Le 06 mai 2009, le Bureau de contentieux électoral départemental (BCED) tranche en faveur du candidat Moïse Jean-Charles qui passa de 49.49% des voix à 51, 84 % des voix, suite à la comptabilisation des Bureaux de vote qu'il avait réclamés et un changement du mode de calcul. Le président du BED Nord, en plus d'afficher les nouveaux résultats, fit une déclaration sur radio Vision 2000 le 06 mai donnant monsieur Jean-Charles vainqueur au premier tour, et invitant les autres candidats à faire un recours au BCEN au cas où ils ne seraient pas satisfaits de la décision. Plusieurs secteurs ont critiqué cette décision du BCED qui est passé outre des dispositions de la loi électorale et qui a ignoré des fraudes évidentes observées et rapportées par plusieurs institutions.

XIV. Recommandations

L'expérience du 19 avril 2009 nous a appris que l'observation électorale indépendante ne peut pas être très efficace si les partis politiques ne disposent pas de mandataires préparés et sérieux, parce que les observateurs indépendants n'ont pas le droit d'intervenir pour protester contre des actions malhonnêtes convenues entre les différents acteurs d'un bureau de vote par exemple, leur tâche étant limitée à noter les irrégularités et fraudes pour les rapporter à qui de droit.

Nous avons compris également que la sécurité demeure un facteur primordial, à la fois pour garantir la participation massive de l'électorat et l'intégrité du processus électoral, car les tentatives de fraudes et les actes d'intimidation ont été surtout repérés dans les centres où il y a une faible présence ou absence de la PNH et de la MINUSTAH. Il y a une tendance des autorités à concentrer tous les effectifs des forces de l'ordre dans les grands centres urbains (Cap-Haïtien par exemple), alors que bien d'autres communautés sont réputées pour le haut niveau de risque de dérapage dans le processus de vote (Acul-du-Nord, Milot, Limbé, Saint-Raphaël par exemple).

L'essentiel de nos recommandations sont formulées aux parties prenantes dans les lignes qui suivent :

A. Au Conseil Électoral Provisoire (CEP)

- Tenir compte des rapports d'observation et de l'histoire électorale pour mieux répartir les forces de l'ordre et améliorer le dispositif de sécurité ;
- Refaire les listes électorales dans le respect de l'esprit des articles 161 et 161.1, c'est-à-dire sans le numéro de la Carte d'identification nationale (CIN) que le secrétaire du bureau de vote doit inscrire à la liste d'émargement au moment où l'électeur ou l'électrice se présente pour voter ;
- Publier les listes électorales dans le délai exigé par la loi, soit un mois avant le jour du scrutin ;
- Réviser la stratégie de la campagne d'éducation civique pour en faire une vraie campagne d'information de l'électorat sur le processus de vote et les dispositions pertinentes de la loi électorale ;
- S'asseoir avec tous les protagonistes (les partis politiques, les candidats et candidates, l'Exécutif) et les institutions ayant assuré l'observation indépendante pour discuter des moyens d'améliorer le processus dans son ensemble ;
- Développer une stratégie de communication qui rassure la population et la redonne confiance dans l'institution et le processus, notamment par des occasions diverses d'interactions directes avec les responsables du CEP à travers les médias de masse. La méfiance est souvent due à une carence d'information et la désinformation qui s'ensuit (« la nature a horreur du vide », dit le vieil adage).

B. Au Pouvoir exécutif

- Au lieu de limiter la circulation, trouver une formule pour faciliter le déplacement de la population le jour du vote (Bus et Tap-Tap à des prix spéciaux, véhicules des services publics mis à la disposition des citoyens des zones éloignées des centres de vote, etc.) ;
- Revoir la question du financement des partis politiques et s'assurer qu'aucun-e candidat-e n'utilise indûment des biens de l'État à des fins de propagande électorale ;

- Diffuser sur les médias d'État des messages et des débats sur les enjeux des élections pour la stabilité des institutions et le démarrage du processus de développement économique et social du pays ;
- Diffuser des messages et prendre des mesures qui rassurent la population sur sa sécurité avant, pendant et après le jour des élections.

C. Aux Partis politiques

- Faire des choix avisés et préparer les mandataires qui doivent représenter les candidats et candidates le jour des élections ;
- Éduquer leurs membres et sympathisants sur les dispositions de la loi électorale qu'ils sont tenus de respecter pour la bonne marche du processus ;
- Prendre des mesures pour décourager les pratiques de monnayage du vote et manœuvres frauduleuses de toutes sortes par leurs candidats, candidates et partisans;
- S'engager à fond dans l'éducation civique et électorale ;
- Prendre position pour décourager la campagne d'intimidation portant sur la non validation des pouvoirs des futurs élus/élues dont on présume le manque de légitimité avant même la fin du processus et sans aucune base légale ;
- Changer leurs discours de totale méfiance qui a un effet négatif sur la participation de la population au scrutin. Comment voulez-vous que les gens se déplacent pour aller voter vos candidats et candidates quand vous-mêmes vous les laissez croire qu'il n'y a rien de sérieux dans le processus, qu'il n'y a aucune chance que son vote soit respecté.

D. Aux Organisations de la Société Civile (OSC)

- Envisager, avec les partenaires de la coopération, des stratégies d'accompagnement des partis politiques pour leur permettre d'avoir des mandataires aptes à observer les élections aux côtés des observateurs indépendants ;
- Assurer une meilleure coordination de leurs actions de manière à accroître la couverture des Centres de vote ;
- S'engager à fond dans l'éducation civique et la mobilisation de l'électorat ;
- Se mobiliser pour l'observation au moment du second tour des élections où les enjeux sont encore plus grands ;
- Expliquer à la population le danger que représente la fragilité du Sénat et la nécessité de compléter son effectif pour que le processus pour l'adoption d'un projet d'amendement de la Constitution soit lancé dans le respect des procédures constitutionnelles établies,

modalité essentielle pour éviter une crise née à l'occasion d'une tentative d'amendement en dehors de ces procédures.

E. Aux médias

- Diffuser plus d'informations pratiques sur le processus électoral ;
- Attirer l'attention des électeurs et électrices sur les infractions à la loi électorale ;
- Continuer d'organiser des débats entre les protagonistes ;
- Éviter de relayer les rumeurs et les menaces de nature à installer la peur dans la population ;
- Promouvoir des débats sur les enjeux des élections sénatoriales partielles, notamment la nécessité impérieuse d'éviter un vide institutionnel qui va déboucher sur une crise politique ;
- Expliquer à la population le danger que représente la fragilité du Sénat et la nécessité de compléter son effectif pour que le processus pour l'adoption d'un projet d'amendement de la Constitution soit lancé dans le respect des procédures constitutionnelles établies, modalité essentielle pour éviter une crise née à l'occasion d'une tentative d'amendement en dehors de ces procédures.

F. Aux Citoyennes et Citoyens

- Prendre ses distances par rapport à toute prise de position ou action d'un secteur politique quelconque qui vise à replonger le pays dans une crise politique ;
- Dénoncer et condamner toutes les pratiques anti-démocratiques (discours de haine ou d'incitation à la violence, marchandage du vote, bourrage d'urne, etc.) d'où qu'elles viennent ;
- S'impliquer dans le processus électoral en s'informant sur le programme des candidats et candidates, en participant aux débats et en se rendant aux urnes pour faire un choix éclairé.

G. Au Pouvoir législatif

- Jouer sa participation pour encourager la population à se rendre aux urnes et porter le CEP et l'Exécutif à accomplir correctement leur mission d'organiser des élections libres, transparentes et démocratiques ;
- Faire cesser le chantage concernant la non validation des pouvoirs des prochains élus/élues dont certains préjugent déjà l'illégitimité avant même que les élections se sont terminées ;
- Expliquer à la population le danger que représente la fragilité du Sénat et la nécessité de compléter son effectif pour que le processus pour l'adoption d'un projet d'amendement de la Constitution soit lancé dans le respect des procédures constitutionnelles établies,

modalité essentielle pour éviter une crise née à l'occasion d'une tentative d'amendement en dehors de ces procédures ;

H. Au pouvoir Judiciaire

- Jouer sa partition dans l'application de la Loi électorale par la poursuite des personnes qui enfreignent ses dispositions ;
- Informer les Juges de paix, les Officiers des parquets et la Police nationale sur les dispositions pertinentes de la Loi électorale (on ne saurait garantir l'application d'une législation qu'on ignore) ;
- Assurer la disponibilité d'un maximum de magistrats dans chaque juridiction pour verbaliser sur les cas d'irrégularités majeures signalées.

I. À la communauté internationale

- Appuyer l'éducation civique et électorale, tant à travers les institutions publiques qu'à travers les organisations de la société civile ;
- Continuer à soutenir le processus électoral et toutes les initiatives visant à la consolidation des institutions démocratiques et à l'établissement de l'État de droit en Haïti ;
- S'abstenir de toute prise de position qui pourrait être assimilée ou interprétée comme une forme d'ingérence dans les affaires internes du pays.

XV. Conclusion

Le défi de la normalisation de la vie politique et du renforcement des institutions démocratiques passe nécessairement par l'organisation d'élections honnêtes, transparentes, libres et démocratiques. Et pour y arriver, il est important que des mécanismes de surveillance soient mis en place, qui contribuent à crédibiliser et légitimer les processus électoraux, en posant un regard indépendant auquel les acteurs politiques et l'électorat peuvent se référer. L'effort que Jurimédia (de même que d'autres organisations comme le CNO, JILAP, RNDDH, IMED, etc.) vient de déployer à l'occasion des élections du 19 avril s'inscrit dans ce cadre.

Il est vrai que la présence des Observateurs et Observatrices indépendants n'a pas pu empêcher toutes les dérives, mais il est aussi indéniable que cet effort de dissuasion aura limité les possibilités de fraude ou, tout au moins, aura permis d'informer les autorités, les protagonistes et l'opinion publique sur ces situations. Cela participe du processus de construction lente et laborieuse de l'État de droit démocratique, où les citoyennes et les citoyens exerceront véritablement leurs droits tout en accomplissant leurs devoirs. N'est-ce pas tout ce dont Haïti a besoin aujourd'hui pour mettre le cap sur le développement et le progrès et reprendre sa place honorable dans le concert des nations libres et indépendantes du monde ?

XVI. Annexes

1. Questionnaire d'observation

JURIMÉDIA
Eleksyon pou Chanm Sena – 19 avril 2009
Fòmilè Rapò Obsèvasyon

Komin: _____

Non ak siyati Obsèvatè a : _____

Sant Vòt (non ak nimewo) : _____

Biwo vòt (non ak nimewo) _____

LÈ BIWO VÒT LA AP LOUVRI

1. Biwo vòt la te ouvè ?

Rep : Wi Non
- Si se Wi, a kilè ? _____

- Si se non, tcheke pouki rezon :

- Manm Biwo yo pat bay esplikasyon
- Akoz presyon ak vyolans
- Pate genyen ase materyèl
- Gen pami manm Biwo ki pat la
- Lòt rezon. Esplike : _____

2. Ki manm Biwo vòt la kite prezan lè lap louvri ?

- Prezidan
- Vis-Prezidan
- Sekretè

3. Konbyen mandatè kandida nan Biwo vòt la lè lap louvri ?

- Okenn mandatè
- Yon sèl mandatè
- 2 mandatè
- 3 mandatè
- Plis ke 3 mandatè

4. Ki materyèl Biwo a te genyen lè lap louvri ?

- Bwat pou Bilten/ Inn

6. Èske Prezidan Biwo vòt la fè yon wosevèbal pou materyèl ak bilten yo ?

Rep : Wi Non

7. Èske Prezidan Biwo vòt la te fè tout moun wè ke Inn an oswa Bwat pou depoze Bilten yo vid ?

Rep: Wi Non

8. Ki kantite elektè ki enskri sou lis Biwo vòt la?

9. Ki kantite Bilten Biwo vòt la resevwa?

10. Ki lòt remak enpòtan ou te fè lè Biwo vòt la tap louvri ?

PANDAN DEWOULMAN VÒT LA

11. Kilè sitwayen yo te kòmanse vote?

- Anvan 6è
- Ant 6è pou 7è
- Ant 7è pou 8è
- Apre 8è

12. Si vòt la te kòmanse anreta, di pouki rezon.

- Manm Biwo vòt la poko te pare
- Elektè yo poko te vini
- Te gen zak latroublay, vyolans
- Lòt rezon : _____

<input type="checkbox"/>	Bilten
<input type="checkbox"/>	Lis elektoral
<input type="checkbox"/>	Izolwa
<input type="checkbox"/>	Lank
<input type="checkbox"/>	Anvlòp
<input type="checkbox"/>	Pwosevèbal
<input type="checkbox"/>	So
<input type="checkbox"/>	Lòt materyèl : _____

5. Èske Prezidan Biwo vòt la konte tout materyèl ak tout bilten yo ?

Rep : Wi Non

14. Ki lòt remak enpòtan ou te fè pandan dewoulman vòt la?

PANDAN DEPOUYMAN / KONTAJ VÒT YO

15. Èske gen manm Biwo vòt la kite deplase pandan kontaj la ?

Wi Non
Si repons la se Wi. Kilès moun ? Pou ki rezon ?

16. Èske gen mandatè kandida kite deplase pandan kontaj vòt yo?

Wi Non
Si repons la se Wi. Kilès moun ? Pou ki rezon ?

17. Lè vòt la fini, èske Prezidan Biwo vòt la konte tout Bilten ki pa itilize yo anvan li louvri Inn/ bwat bilten yo ?

Wi Non

18. Èske Prezidan Biwo a fèmen epi sele nan yon envelòp espesyal tout bilten kip a itilize yo ?

Wi Non

19. Èske Prezidan Biwo vòt la prepare yon pwosevèbal an 6 original sou rezilta Kontaj la ?

Wi Non

13. Ki Pwoblèm, iregilarite oswa mankman ou remake nan dewoulman vòt la ?

<input type="checkbox"/>	Lis elektoral la pa koresponn ak Biwo vòt la
<input type="checkbox"/>	Anpil elektè pa jwenn non yo sou lis la
<input type="checkbox"/>	Kèk elektè wè non yo tcheke san yo poko vote
<input type="checkbox"/>	Gen elektè ki fin vote, men dwèt yo pa make
<input type="checkbox"/>	Gen moun ki rantre ak zàm nan Biwo vòt la
<input type="checkbox"/>	Gen mandate kandida ki fè presyon sou elektè
<input type="checkbox"/>	Izolwa yo pat byen ranje, sèten mandate ap eseye montre elektè kilès pou yo vote
<input type="checkbox"/>	Elektè vote, men Sekretè BV pa ekri KIN yo
<input type="checkbox"/>	BV fèmen anvan 4è, men tout enskri poko vote

24. Ki kantite bilten ki itilize nan Biwo vòt la ?

25. Ki kantite bilten ki pa itilize?

26. Ki lòt remak enpòtan ou fè sou kontaj vòt yo?

27. Rezilta vòt yo nan Biwo a

<i>CANDIDA</i>	<i>PATI</i>	<i>VÒT</i>
Antoine René		
Samson	UNION	_____
Charles Elusca	OPL	_____
Laguerre Jean-René	MODEL/PRDH	_____
Jean-Charles Moise	LESPWA	_____
Mompremier Marie Ghislaine	FUSION	_____
TOTAL		

28. Èske w te rankontre pwoblèm nan travay obsèvasyon an ?

Wi Non

Si repons la se Wi. Ki pwoblèm ?

20. Èske tout mandata kandida yo siyen pwosevèbal la ?

Wi Non

Si repons la se Non. Kilès ki pa siyen li? Pou ki rezon ?

21. Konbyen bilten ki anile (ki gate paske elektè a mal vote) ?

22. Konbyen elektè ki vote blan, sa vle di pa chwazi okenn kandida?

23. Ki kantite non ki enskri nan Lis elektoral la?

2. Présentation de Jurimédia

JURIMÉDIA est une association sans but lucratif, à vocation sociale et professionnelle, apolitique, non confessionnelle fondée au Cap-Haïtien le 7 janvier 2001 par un groupe de jeunes universitaires, dans le but de contribuer à la défense et à la promotion des droits de la personne humaine, notamment ceux des enfants et des femmes.

JURIMÉDIA s'est dédiée surtout à l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté démocratique dans la région Nord d'Haïti. Parmi les actions qu'elle a déjà entreprises pour accomplir sa mission, on peut citer : des sessions de formation, des conférences ou des émissions de radio pour l'appropriation de certains instruments internationaux de droits humains ; campagne de vulgarisation des droits humains dans les écoles fondamentales du Cap-Haïtien, un Centre de documentation en droits de la personne, participation à l'observation des élections présidentielles et législatives de février 2006 (en partenariat avec NDI et le Réseau des Observateurs Nationaux), campagne de promotion de la démocratie participative et des droits humains auprès des autorités locales et organisations de base (dont plus de 350 ont été répertoriées) au niveau des dix-neuf (19) communes du Nord (grâce à un appui de la National Endowment for Democracy), appui au développement d'un Réseau d'Action pour la Démocratie et les Droits Humains (RADDH) au niveau des 19 communes du département.

Jurimédia est dirigée par deux principaux organes :

L'Assemblée générale à qui reviennent toutes les initiatives et mesures d'ordre stratégique;

Un Conseil exécutif de trois membres (un Directeur, un Secrétaire et un Trésorier) qui gère et administre l'Association sous le regard de l'Assemblée générale.

Il convient également de souligner que deux commissions permanentes sont instituées pour appuyer le travail du Conseil exécutif : une commission de formation et une commission de programmation, coiffées par un Conseiller technique.

Enfin, une équipe de gestion de cinq membres (un Chargé de projets, un Administrateur-Comptable, une Opératrice-Documentaliste, une Assistante Administrative et un Agent de liaison) assure la gestion quotidienne des activités de l'organisation. Celle-ci est soutenue sur le terrain par une équipe de trente-huit (38) Moniteurs et Monitrices en Éducation à la démocratie et aux droits humains répartis dans les 19 communes du département du Nord (deux par commune). Ces derniers sont tous des bénévoles.

En mars 2008, Jurimédia a facilité la formation du Réseau d'Action pour la Démocratie et les Droits Humains (RADDH), une plateforme composée de leaders d'organisations de base et d'élus locaux des 19 communes du département du Nord. Cette structure collabore avec l'association dans le cadre d'initiatives de promotion de la participation citoyenne et des droits humains au niveau du département du Nord.

Pour plus de renseignements sur la Jurimédia et sur ses activités, écrivez-nous ou rendez-nous visite à l'adresse que voici :

1, ruelle Union (Route Nationale # 1) 2^{ème} étage,
B.P. 198 Cap-Haïtien, Haïti (W.I.)
Tél. (509) 2 444-1839 / 2
Courriel : jurimediacap@yahoo.fr